

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
LA SECURITE SOCIALE ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

1) ARRET N° 7/155 du 5/5/87, MTSSJ, DGPCE, portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1985 des Professeurs certifiés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement technique) de la République Populaire du Congo et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres, venant à l'ancienneté à trois (3) ans.

(/ISAS :

// 1. PREMIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 976/4 du 7.12.1984, portant ratification de l'ordonnance n° 919/81 du 23.0.1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/52 du 3.0.1962, portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 62/150/FP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/52 du 3.0.1962, portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964, fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 67/301/MJT-DCT du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964, fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 86/856 du 3.0.1984, portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 86/1172 du 10.12.86, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 86/1173 du 10.12.86, portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 86/877 du 18.7.86 sur la prise d'effet des avancements et reclassements ; ..

DGB.

DCF.

Mouang

(/u la Rés. n° 87-150 du 5.6.1985 déterminant le circuit d'approbation des postes vacants aux intégrations, avancements et mutations des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u la Rés. Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'enseignement en date du 3 avril 1986.

DECISION :

ARTICLE 1ER : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1986, les Professeurs certifiés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement technique) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent :

POUR LE 1° BREVET :

1.1.1986

- MOUANGA NKOU (Léon), ~~en service à Brazzaville~~
- TCHIFOUNOU NKADI Josephine, ~~en service à Brazzaville~~
- TCHIBAMBELA née KAILLY Nicole, ~~en service à Brazzaville~~
- BAKABADIO (Sébastien), ~~en service à Brazzaville~~
- POATY-NTONBO (Thérèse), ~~en service au Kouilou~~

POUR LE 3° BREVET :

1.2.1986

- BAKOUMA (Maurice), ~~en service à Pointe-Noire~~
- BANGA-MBOKO (Henri), ~~en service à Brazzaville~~
- BANZOUZI (Simon), ~~en service à Brazzaville~~
- BIABAKAKA (Philippe), ~~en service à Pointe-Noire~~
- DENDOLO (Thérèse), ~~en service à Brazzaville~~
- KAYI (Pascal), ~~en service à Brazzaville~~
- KENGUE MOUKOKO (Angèle), ~~en service à Brazzaville~~
- KIBANGUI (Félicité-Justine-Constance), ~~en service à Brazzaville~~
- KONGO (Marie-Anne), ~~en service au Pool~~
- LOKO (Jeanne-Pauline), ~~en service au Kouilou~~
- LOUYINDOULA (Angélique), ~~en service à Pointe-Noire~~
- MAHOUNGOU née MOUPELO (Delphine-Sabine), ~~en service à Pointe-Noire~~
- MAKITA Jérôme, ~~en service à Brazzaville~~
- MAKOUNDOU (Edith-Solange), ~~en service à Brazzaville~~
- MALANDA née MALANDA (Gisèle), ~~en service à Pointe-Noire~~
- MALONGA Jean Pierre, ~~en service à Brazzaville~~
- MAMPOUYA née BALENDE (Emma), ~~en service à Brazzaville~~
- MATANGA née MAMBOUR (Viviane), ~~en service à Brazzaville~~
- MBIKA (Joseph), ~~en service à Brazzaville~~
- MITSIEUO-NGANG (Elisabeth), ~~en service à Brazzaville~~
- MITSIEUO Michel, ~~en service à Brazzaville~~
- MOUANGA Gabriel, ~~en service à Brazzaville~~
- MOUKOUBA née POUEA (Françoise), ~~en service à Brazzaville~~
- MOUNKANA David, ~~en service à Brazzaville~~
- NGOMA Albert, ~~en service à Pointe-Noire~~
- NGOMA Gabriel, ~~en service à Brazzaville~~
- NGOUA Gaston, ~~en service à Brazzaville~~
- NGOUBOU Charles, ~~en service à Brazzaville~~
- NGUIE MPOUANTABA Rigobert, ~~en service à Pointe-Noire~~
- NKOTE née ROUSSANTSI Antoinette, ~~en service à Brazzaville~~
- NKOUKA Denis Hilaire, ~~en service à Brazzaville~~
- NZAKA MOUKALA Albert, ~~en service à Pointe-Noire~~
- OUNOUNOU née DOUDY (Mathurine-Berthe-Félicité), ~~en service à Brazzaville~~
- SAMBA (Jacques), ~~en service à Brazzaville~~

[Signature]

- 3 -
POUR LE 3° ECHELON (SUITE)

A 2 ANS

- SITA née FALMATA Marie Rosine, en service à Brazzaville
- DIAMOUANGA née NDOUMI Charlotte, en service à Brazzaville
- YOKA François, en service à Brazzaville
- BAMBI née KO O. Inobé Jean service à Brazzaville

A 30 MOIS

- AHOUE (Bernard), en service à Brazzaville
- DINGHANI (Gaspard), en service à Brazzaville
- KIBELOLAUD (Sylvestre Jean-Baptiste), en service à Pointe-Noire
- KOUMBAT-KOUMBAT MAYBE-YOINET, en service à Brazzaville
- MASSOLOKA née NVOUKOULOU (Anna), en service à Brazzaville
- MBOUNGOU (Gilbert), en service à Brazzaville
- MIKANOUKOUNOU née MANGOUZI (Jeanne), en service à Brazzaville
- MILONGO (Marcel), en service à Pointe-Noire
- KAYA née MIZERE GOM (Gérmaine), en stage en France
- MOUNGOUNG (Rigobert), en service à Brazzaville
- NCADZALA (Ange), en service à Brazzaville
- NGAMBA Marcel, en service à Pointe-Noire
- NGOMA (Dieudonné), en stage en France
- PANBOU Pascal Blaise, en service à Brazzaville
- PIKA (Jean Maurice), en service à Brazzaville
- SITA née MIZENGO Martine, en service à Brazzaville
- TCHIBOUAN MAKOSSA (François), en service à Pointe-Noire

POUR LE 4° ECHELON

A 2 ANS

- BAMOUANGA née KIANQUEBEN (Antoinette), en service dans la Cuvette
- DOUFILOU (Michel), en service à Brazzaville
- DZONGBE Emmanuel, en service à Brazzaville
- MAYIBA née MOUMENGO (Isabelle), en service à Brazzaville
- NIANCA née DINI Gabrielle, en service à Brazzaville
- NOMBOT Alain Parfait, en service à Brazzaville
- TCHITEMBO née SOW DJENALA (Léonie), en service à Brazzaville

A 30 MOIS

- FOULA née BAMOUENI (Véronique), en service à Brazzaville
- NGONGO (Madeleine), en service à Brazzaville
- KIMBI (Bernard), en service à Brazzaville

POUR LE 5° ECHELON

A 2 ANS

- GOUALA (Raphaël), en service à Brazzaville
- MANG-BENZA née MOUANGUI (Louise), en service en Zaïre
- MBOU Adolphe, en service à Brazzaville
- NGAMBOU (Léon-Joseph), en service à Brazzaville

POUR LE 6° ECHELON

A 30 MOIS

- MBANZA (Guillaume), en service à Brazzaville
- YOYO née PORTELLA (Christine), en service à Pointe-Noire

.... /

POUR LA 7^e REGION (A 2 ANS)

KIMFOKO MAHOUNGOU (Eugénie), en service à Brazzaville

POUR LA 8^e REGION

- BIEBA JOU-DELL-MAKOU (Eugénie), en service à Brazzaville
- NGANI (Pascal), en service à Brazzaville
- WOLLE KIMBOU, en service à Brazzaville

POUR LA 9^e REGION

- BIEBA (Joseph), en service à Brazzaville

ARTICLE 2 : Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans

POUR LA 10^e REGION

- MILENGO (Bernard) en service à Pointe-Noire

POUR LA 11^e REGION

- BIKOU-MEYS née MPOUMBI (Eugénie), en service à Brazzaville
- BOUNGOU née KILOMA (Marie-Juliette), en service à Brazzaville
- KINA BARBE (Pétronelle), en service à Brazzaville
- KOUSSABIO née MADZEM-MAKOUNDOU (Léontine), en service à Brazzaville
- MAMPASSI (Joël), en service à Brazzaville
- NGOMA-MBOUNGOU née BISSILA NIEBIE (Marie-Jeanne-Clémence), en service à Brazzaville
- TCHITCHELLE (Romain), en service à Brazzaville

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions du décret n° 86/377 du 18/7/86 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier.

ARTICLE 4 : Le Présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où-besoin sera.

PAR LE PREMIER MINISTRE,
LE GARDE DES SCEAUX,
LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE
LA SECURITE SOCIALE ET DE
LA JUSTICE.

Brazzaville, le 5 MAI 1987

Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

Ange Edouard POUNGUI.-

- AMPLIATIONS			
- DGFP/DGPE	2	PETRASSIE	2
- MESS/CAB	2	JORPC	2
- DGB	2	DRES	4
- DCF	2	BOSSIER/DPA	89
- B/SOLDE	2	BOSSIER/DGFP	89
- B/COURIER	5	BSE/DGPE	1
- DPAA	5	INTERESSES	89
- TRESOR	5		
- DGES	2		